



**CENTRALE
CANINE**
EN 21.05-V5

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 55 77 - www.centrale-canine.fr
POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Inscrit sous le N°
Le :
Cadre réservé à la S.C.C.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DE L'IMPORTATION

(Décret n°74-195 du 26 février 1974)

Inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANCAIS (L.O.F.) d'un CHIEN né à l'ÉTRANGER

A PRESENTER avec le PEDIGREE D'ORIGINE et la CARTE D'IDENTIFICATION

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., Mme ⁽¹⁾ certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de son inscription au Livre des Origines Français. N° ELEVEUR (le cas échéant)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Courriel @

Téléphone fixe Téléphone portable

CHIEN

RACE

NOM du CHIEN

DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle

COULEUR DE ROBE

N° de LIVRE DES ORIGINES (LOSH, KC, LOI, LOE, NHSB, etc..)

TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

PRODUCTEUR

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

Signature du propriétaire :

j'accepte :

que la Société Centrale Canine publie mon identité dans le cadre de son activité statutaire

de recevoir une offre d'assurance santé pour chiens de la part de la société AGRIA

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la Société Centrale Canine)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ^{(2) (3)}

Nature du poil

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et le déclare : APTE AJOURNÉ INAPTE

Le / /

Lieu de l'examen

En cas d'INAPTITUDE, motif :

Signature de l'expert :

(1) Rayer les mentions inutiles (2) Pour les races qui l'exigent (3) OUI / NON
ATTENTION : délai moyen de traitement, 6 semaines

INSTRUCTIONS AU VERSO



SCC-IMP/11-2018

INSCRIPTION AU TITRE DE L'IMPORTATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les animaux nés à l'étranger déjà inscrits à un Livre Généalogique reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).

L'admission n'est effectuée qu'après confirmation par un expert français.

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Etre identifié par tatouage et/ou par transpondeur (puce), en vue de son inscription au Fichier National d'Identification, par un vétérinaire habilité ou un tatoueur agréé.

Dans le cas d'un animal déjà identifié, le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) à condition de respecter la procédure suivante:

- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)

- retourner ce Certificat à I-CAD (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Hay les Roses Cedex) accompagné du règlement et des pièces justificatives mentionnés sur le formulaire,

- Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.

- Présenter l'animal avec le présent imprimé, l'original du pedigree export ou du pedigree accompagné du certificat d'exportation (à demander auprès de la Société Canine du pays d'origine) ainsi que de la carte d'identification à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.

- Transmettre ensuite à la S.C.C., en un envoi le dossier comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par l'expert

- le pedigree export original (ou le pedigree accompagné du certificat d'exportation)

- la participation aux frais de dossier de **60 €** (ne pas envoyer d'espèces).

B) La SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier, notamment la correspondance entre l'identification et le pays d'origine du pedigree. Procède à l'inscription définitive au L.O.F. Cette inscription est matérialisée sur le pedigree original par l'apposition du timbre de la S.C.C., l'indication du numéro d'identification par tatouage et/ou transpondeur ainsi que le numéro d'inscription au L.O.F.

Le pedigree est alors adressé au propriétaire de l'animal, par Lettre Recommandée, conformément à la réglementation de la S.C.C. (délai 6 semaines)

INFORMATION ADN

Seule l'identification génétique permet de garantir scientifiquement les origines mentionnées sur les documents généalogiques. Pour vous permettre de valoriser votre production et la fiabilité de votre élevage par cette garantie, la SCC vous propose des tests ADN à un tarif avantageux et vous invite à faire identifier génétiquement sans attendre vos reproducteurs et vos produits.

NOTE IMPORTANTE

Conformément à la réglementation FCI, la Société Centrale Canine vérifie la correspondance entre l'identification du chien et le pays d'origine du pedigree.

La Société Centrale Canine pourra demander des pièces justificatives complémentaires.

Pour information, les documents nécessaires au processus d'importation d'un chien d'un pays hors UE sont les suivants :

- Résultat de titrage sérique des anticorps antirabiques réalisé avant le départ du pays ne figurant pas dans la liste des pays exemptés de cette obligation (Règlement (CE) n°577/2013 annexe II parties 1 et 2).
- Certificat zoosanitaire rempli par un vétérinaire officiel du pays de départ.
- Document Vétérinaire Commun d'Entrée (DVCE) délivré à l'issue du contrôle vétérinaire au premier point d'entrée en UE.
- Copie du Certificat provisoire d'identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de l'ICAD.